

AVIS

SCIEN.23.01. AV

---

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON  
RELATIF À L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET  
AU PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Avis adopté le 16 janvier 2023

## DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Ministre Céline TELLIER

Date de réception de la demande : 6/12/2022

Délai : 45 jours

Exposé du dossier :

*Ce projet d'arrêté organise les procédures prévues par le décret du 20 mai 2020 relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.*

*Les procédures concernent : les notifications et les déclarations ainsi que l'établissement des conditions convenues de commun accord pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques wallonnes.*

## Projet d'avis

Le Pôle Politique Scientifique relève que le projet d'arrêté manque de clarté et que certains éléments mériteraient à être précisés. Il conviendrait, par exemple, de spécifier systématiquement que ce texte vise l'accès aux ressources génétiques waltonnes.

### Chapitre 1

A l'article 1 §1, il conviendrait de limiter le nombre de notifications nécessaires de façon à ce que les acteurs ne doivent pas multiplier les notifications à différents niveaux de pouvoir (régional, fédéral, européen).

### Chapitre 2

A l'article 3, le Pôle s'interroge sur l'objectif et la valeur ajoutée de cette obligation de transmission des publications ou des résultats de recherche à l'autorité compétente. Il estime que cette disposition pourrait entraîner une charge importante pour adapter les procédures existant au sein des établissements concernés<sup>1</sup>.

A l'article 4, le premier paragraphe demande une clarification. Qu'elles sont les institutions ou collections régionales visées ? Le Pôle souhaiterait avoir des informations sur les capacités et garanties de stockage existantes au sein de celles-ci.

A l'article 5 §2, lorsque le système sera opérationnel, une évaluation du délai de 3 mois devrait être prévue afin de pouvoir l'adapter s'il devait s'avérer trop court.

---

<sup>1</sup> Entreprises, institutions d'enseignement supérieur ou centres de recherche.